

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance extraordinaire du 4 juillet 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce 4 juillet de l'an DEUX MILLE VINGT DEUX à compter de 19H30, à laquelle étaient présents, Monsieur Jean-Marie Dugas, maire, les conseillers et les conseillères :

Monsieur Jean-Paul Rioux Siège n° 1 ;
Madame Mélanie Dubé Siège n° 3 ;
Monsieur Sylvain Sénéchal Siège n° 4 ;
Monsieur Jean-Yves D'Amboise Siège n° 5 ;

Tous les membres du conseil formant quorum, ayant reçu individuellement leur avis de convocation par envoi recommandé en référence à l'article 156 du Code municipal du Québec. Était également présent à cette séance, monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffière-trésorier.

Aucun citoyen.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Dossiers conseil et résolutions
 - 2.1 Autorisation donnée au directeur général afin d'effectuer le dépôt d'une demande d'aide financière au programme PRIMA pour l'installation d'une rampe d'accès et de toilettes publiques au pavillon La Riveraine situé au 10, rue de l'Église.
 - 2.2 Période de questions.
3. Clôture de la séance extraordinaire.

Résolution
07.2022.148

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 juillet 2022.

2. Dossiers conseil et résolutions

2.1 Autorisation donnée au directeur général afin d'effectuer le dépôt d'une demande d'aide financière au programme PRIMA pour l'installation d'une rampe d'accès et de toilettes publiques au pavillon La Riveraine situé au 10, rue de l'Église

Résolution

Autorisation du dépôt d'une demande financière au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) [pour l'adaptation du pavillon La Riveraine (ancienne église)]

07.2022.149

Considérant que le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) a pour objectifs :

- De favoriser le vieillissement actif des citoyens au sein de leur communauté;
- D'améliorer l'état des infrastructures municipales destinées aux aînés;
- D'améliorer la qualité de vie des aînés;
- De contribuer à la mise en œuvre des plans d'action MADA à l'égard des infrastructures municipales;

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité que :

- Le Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- Ladite Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- Ladite Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- Ladite Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

2.2. **Période de questions**

Aucune question.

Résolution

3. **Clôture de la séance extraordinaire**

07.2022.150

À 19 heures 35 minutes, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise de lever la séance extraordinaire.

Jean-Marie Dugas, maire¹

Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées